

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délégation du
-----------	----------------------------	------------------

**AMORTISSEMENT**

Biens de faible valeur  
Seuil d'amortissement sur un an : 3 049 Euros

24/10/1996

**Catégories de biens amortis :****Durée :**

- Immobilisations incorporelles  
(Frais d'études, de recherche et de développement) 5 ans
- . Logiciels 2 ans
- Immobilisations corporelles
  - . Voitures 6 ans
  - . Camions et véhicules industriels 6 ans
  - . Mobilier (y compris mobilier urbain) 10 ans
  - . Matériel de bureau électrique ou Electronique 5 ans
  - . Matériel informatique 5 ans
  - . Matériels classiques 5 ans  
(y compris jeux extérieurs, instruments de Musique, matériel de sports, gros Outillage, électroménager, matériel urbain et administration générale, matériel de transmission, matériel d'incendie, conteneurs)
  - . Installations et appareils de chauffage 10 ans
  - . Appareils de laboratoire 5 ans
  - . Matériel HIFI, sonorisation, lumière, vidéo 5 ans

**AMORTISSEMENT FACULTATIF**

OUI  NON   
Seuil d'amortissement sur un an :

23/04/1998

**Catégories de biens amortis :****Durée :**

- Travaux d'aménagement parking 15 ans
- Travaux d'aménagement parking 15 ans

**ICNE**

## IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

## A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2019	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour litiges et contentieux						
Prov.pour pertes de change						
Prov.pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Prov.pour grosses réparations						
Prov.pour dépréciation						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour litiges et contentieux						
Prov.pour pertes de change						
Prov.pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Prov.pour grosses réparations						
Prov.pour dépréciation						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

## IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

## A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour dépréciation						
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour dépréciation						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (détail)**

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération : 458 OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Op. annulée	
<b>DEPENSES REELLES 45</b>	0,00	734 751,00	105 085,42	629 664,00	1,58	105 085,42
<b>45...</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Annulations sur</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes</b>		734 751,00	105 085,42	629 664,00	1,58	105 085,42
<b>RECETTES REELLES 45</b>	0,00	847 559,00	0,00	847 559,00	0,00	0,00
<b>45... Financement par le mandant et d'autres</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Financement par le mandataire</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Annulations sur recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes</b>		847 559,00		847 559,00		

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur eu euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice + Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice + Annuité nette de la dette de l'exercice - Provisions pour garanties d'emprunts	0,00 0,00 0,00 0,00
<b>TOTAL des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	0,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	8 526 596,87
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %</b>	0,00

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES .....					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b> .....					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOI FCT ET COLL CABINET - 1</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE - 2</b>		<b>15,00</b>	<b>1,00</b>	<b>16,00</b>	<b>15,57</b>	<b>0,00</b>	<b>15,57</b>
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TPS NON COMPLET	C	0,00	1,00	1,00	0,57	0,00	0,57
ADJOINT ADMINISTRATIF TPS COMPLET	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMIN PRINC. 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>TECHNIQUE - 3</b>		<b>32,00</b>	<b>7,00</b>	<b>39,00</b>	<b>36,52</b>	<b>1,23</b>	<b>37,75</b>
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,23	0,23
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe	C	6,00	0,00	6,00	9,64	0,00	9,64
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe	C	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE TPS COMPLET	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE TPS NON COMPLET	C	0,00	2,00	2,00	1,88	0,00	1,88
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>MEDICO-SOCIALE - 5</b>		<b>3,00</b>	<b>4,00</b>	<b>7,00</b>	<b>6,75</b>	<b>0,00</b>	<b>6,75</b>
ATSEM PRINCIPAL 2e classe	C	0,00	3,00	3,00	2,91	0,00	2,91
EDUCAT. JEUNES ENFANTS 1ERE CL. TPS NON	A	0,00	1,00	1,00	0,84	0,00	0,84
EDUCAT. JEUNES ENFANTS 1ERE CL. TPS COM	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE PUERIC. PRINCIPAL 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>SPORTIVE - 7</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>CULTURELLE - 8</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
ASSISTANT CONSERVAT. PATRIMOINE PRINCIP	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2è classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>ANIMATION - 9</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>
ANIMATEUR PRINCIPAL 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMAT. PPAL. 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINC. 2è classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
<b>POLICE MUNICIPALE - 10</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPAL		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>		<b>63,00</b>	<b>12,00</b>	<b>75,00</b>	<b>71,84</b>	<b>1,23</b>	<b>73,07</b>



<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS -----	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanent à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8\*6/12)

Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
9 ADJOINTS ANIMATION	C	ANIM	0		3-a	
1 ADJOINT ANIMATION	C	ANIM			3-1	TNC
2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS	C	ADM			3-1	1 TNC + 1 TC
2 APPRENTIS	C	TECH	0		A ()	
1 EMPLOI AVENIR		CULT	0		A ()	
1 EMPLOI AVENIR		TECH			A ()	
1 AUXIL. PUERIC. PPAL 2E CL.	C	MS			3-1	
<b>Total emploi permanent (6)</b>						
<b>Total emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) **CATEGORIES** : A, B et C

(2) **SECTEUR** ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)  
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social (dont aide sociale)  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel (dont enseignement)  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*

3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*

3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*

3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*

3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*

3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*

3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*

3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emploi fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'une contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'une contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS**

Elus bénéficiaires des actions de formation	Actions de formation financées par la commune ou l'établissement
JB. MOREL	Fleurissement des villes VVF
D. MOUCHEL	Ateliers Congrès des Maires
O. RICHEFOU	Ateliers Congrès des Maires
P. PENIGUEL	Ateliers Congrès des Maires
C. CHASLES	Ateliers Congrès des Maires
J. RICHARD	Ateliers Congrès des Maires

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public				
Détention d'une part de capital	MEDUANE HABITAT	OPERATEUR DE LOGEMENT SOCIAL	SOCIETE ANONYME	44,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

CNE CHANGE - CA 2019

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE</b>	<b>C3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Communauté d'Agglomération de LAVAL (CAL)	01/01/1900	Taxe Professionnelle unique	

CNE CHANGE - CA 2019

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité (CCAS/MSP)	TVA
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE			SOCIALE	NON
MSP	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	01/10/2012	20/09/2012	MEDICALE	OUI

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité (CPE/CSP)	TVA
	SERVICE LOTISSEMENTS REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMERCES CENTRE VILLE					

CNE CHANGE - CA 2019

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>Catégorie de l'établissement</b>	<b>Intitulé/objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N. et date délibération</b>	<b>Nature de l'activité (CNA/CSP)</b>	<b>TVA</b>
BATIMENT	BATIMENT RESTAURANT			BAIL COMMERCIA	
PARKING	PARKING COMMERCIAL			BAIL COMMERCIA	
LOCATION	LOCATION DES SALLES ET DE L'ATEL			LOCATION	
SALLE SPECTACLES	PROGRAMMATION CULTURELLE			SPECTACLES	



<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Base notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux Appliqués par décis. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	8 445 000,00	3,35 %	11,95 %	0,00 %	1 009 178,00	3,35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12 619 000,00	3,78 %	18,40 %	0,00 %	2 321 896,00	3,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	309 000,00	-0,20 %	32,00 %	0,00 %	98 880,00	-0,20 %
C.F.E.	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 373 000,00</b>	<b>6,93 %</b>			<b>3 429 954,00</b>	<b>6,93 %</b>